

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol
sur le territoire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne
Maître d'ouvrage : URBA 51

La société URBA 51, dont le siège social se situe 75, allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 – 34961 Montpellier – cedex 2, représentée par Madame Stéphanie ANDRIEU, a déposé le 16 février 2018 une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Brice-sur-Vienne.

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEU D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2018-117 du 01^{er} août 2018, l'**ouverture d'une enquête publique**, selon les dispositions du code de l'environnement, **pendant une durée de trente-deux (32) jours consécutifs du samedi 01^{er} septembre 2018, à partir de 09h00, au mardi 02 octobre 2018 jusqu'à 17h30**, en mairie de Saint-Brice-sur-Vienne.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête, composé notamment d'une étude d'impact et de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 25 juillet 2018, sera consultable en mairie de Saint-Brice-sur-Vienne, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

- **du lundi au mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,**
- **le jeudi de 08h30 à 12h00,**
- **le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,**
- **le samedi de 09h00 à 12h00.**

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique, ou les adresser au commissaire enquêteur par correspondance à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne, ou par voie électronique à l'adresse pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr sous l'objet « Enquête publique parc photovoltaïque Saint-Brice-sur-Vienne », à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Xavier LEBACQ, ingénieur général d'armement en retraite, désigné le 13 juin 2018 par le vice-président du tribunal administratif recevra les observations écrites et orales du public lors de ses permanences à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne, aux jours et heures fixés ci-après :

- **Le samedi 01^{er} septembre 2018 de 09h00 à 12h00,**
- **Le samedi 08 septembre 2018 de 09h00 à 12h00,**
- **Le mardi 18 septembre 2018 de 13h30 à 17h30,**
- **Le mardi 02 octobre 2018 de 13h30 à 17h30.**

INFORMATION

- Le dossier d'enquête est consultable sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site Internet www.projet-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Un point d'accès à un poste informatique, où le dossier pourra être consulté, sera disponible en mairie de Saint-Brice-sur-Vienne aux jours et heures habituels d'ouverture précités et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la société URBA 51 – Monsieur Julien Picart – tel : 04 67 64 46 44 - Adresse : 75, allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 – 34961 Montpellier – cedex 2

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Ils seront disponibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site Internet www.projet-environnement.gouv.fr.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne déposée par la société URBA 51.